Image not found or type unknown

Demission « volontaire »

Par **Lunatic9901**, le **16/01/2024** à **20:35**

Bonjour, je suis actuellement salarié d'un grand groupe bancaire français en CDI depuis plus de 3 ans. Pour l'heure, mon quotidien est un véritable enfer et je souhaite vite quitter ce monde. J'ai pour projet de me laisser dans la création d'une entreprise et j'ai besoin pour cela de pouvoir m'inscrire à pôle emplois pour pouvoir bénéficier de l'acre. La rupture conventionnelle étant refusée par mon entreprise, je n'ai d'autre chose que de me faire licencier... je compte donc me rendre au travail en jogging, en faire le moon possible et effectuer des "erreurs d'inattention" pour arriver à mes fins...

auriez vous quelques conseils à me fournir ?

merci par avance pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **16/01/2024** à **21:44**

Bonjour
Vous êtes vous intéressé à vos droits à l'ARE en cas de démission pour reconversion professionnelle ?

Par **janus2fr**, le **17/01/2024** à **07:20**

[quote]
je n'ai d'autre chose que de me faire licencier... je compte donc me rendre au travail en jogging, en faire le moon possible et effectuer des "erreurs d'inattention" pour arriver à mes fins...

auriez vous quelques conseils à me fournir ?

[/quote]
Bonjour,

L'employeur n'a pas obligation de vous licencier, surtout s'il sait que vous faites tout pour y parvenir ! Il peut vous sanctionner autrement, en particulier par des périodes de mise à pied,

donc non rémunérées...

Par **Cousinnestor**, le **17/01/2024** à **12:38**

Hello !

Pourquoi voulour se faire licencier pour faute puisque vous avez un projet de reconversion professionnelle...?

Lecture pour vous Lunatic : https://demission-reconversion.gouv.fr

A+

Par **youris**, le **17/01/2024** à **13:33**

bonjour,

selon votre message, la seule solution est la démission qui est une décision unilatérale du salarié.

vous voulez essayer, par votre comportement, de forcer votre employeur à vous licencier, mais votre employeur dispose d'autres sanctions que le licenciement, il existe le blâme, l'avertissement, et surtout la mise à pied disciplinaire, la rétrogradation la mutation disciplinaire.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés